



EDITO

SOMMES NOUS ENCORE EN DEMOCRATIE ?

Depuis de nombreuses années l'idéologie qui domine seule le monde, c'est celle qui affirme que seul le pouvoir économique est le maître en toute chose, que lui seul a capacité à faire le bonheur des gens. C'est un totalitarisme qui se traduit par un refus dogmatique de tout autre contre pouvoir, de tout contrôle, de toute restriction mise à sa gouvernance.

Cette idéologie a été glorifiée, portée et défendue par les hommes politiques, par les gouvernements qui ont scindé la branche sur laquelle ils vivaient. Elle dispose d'une élite d'intellectuels, thuriféraires de tous poils économistes, spécialistes, journalistes, qui pour asséner leur discours militant se répandent partout dans la presse, à la radio, à la télé, et qui vivent largement du système. Tout cela se traduit par des endoctrinements de masse et des masses, par un conditionnement qui n'emploie certes pas de façon visible la manière forte puisque ce pouvoir est propriétaire des moyens plus subtils que sont tous les moyens modernes de communication.

Les Etats, les gouvernements, ne sont plus confinés que dans le simple et double rôle d'assistantat et de gendarme pour, soit atténuer les dégâts créés par cette idéologie en mettant en place des aides pour survivre, soit en utilisant la loi répressive et la police pour contenir les possibles débordements liés aux difficultés sociales résultant elles aussi des méfaits de cette idéologie. Transformés en supplétifs du pouvoir économique, nos élus, nos gouvernants n'ont plus prise sur l'organisation et les choix de la société.

Nous ne sommes donc plus dans une démocratie réelle mais dans une démocratie simplement formelle.

Les institutions mises en place au niveau européen auraient pu être un outil démocratique et de contre pouvoir de cette idéologie totalitaire. Elles sont aussi au contraire, complètement sous domination de cette idéologie et toutes les décisions prises en de nombreux domaines ne sont pas le résultat de choix décidés démocratiquement mais guidés par les prétendues lois du marché. Notre démocratie se trouve là aussi affaiblie et ce d'autant plus que cette idéologie a absolument voulu déconnecter l'Etat d'un de ses moyens d'agir en lui supprimant toute possibilité d'intervention sur la banque centrale.

Nous ne sommes donc plus dans une démocratie réelle mais dans une démocratie simplement formelle.

Et maintenant au dessus des Etats on découvre les agences de notation, entreprises privées, construites sur l'idéologie et les dogmes du pouvoir économique dominant qui de fait commandent aux gouvernements les politiques à mettre en œuvre à partir d'un certain nombre de dogmes, transformés en slogan : pas de déficit, pas d'inflation, diminution des prélèvements, moins de fonctionnaires, plus de réformes vers le libéralisme qui vous assurera des lendemains qui chantent. Tout cela accompagné de formules simplistes pour conditionner l'opinion. Trop d'impôt tue l'impôt oui mais moins d'impôt surtout pour les mêmes cela crée du déficit. Supprimer des emplois dans la fonction publique oui mais moins de fonctionnaires c'est plus de chômage et moins de consommation donc moins de croissance. Pas d'inflation, pourtant l'inflation peut aider en partie à soulager la crise financière. Pas de déficit oui mais les Etats les plus libéraux (USA GB) sont encore plus endettés que la France et c'est une démonstration supplémentaire de la faillite de ce système idéologique.

Ainsi conditionnés, manipulés on peut donc affirmer que les peuples ne disposent pas d'un véritable libre arbitre et qu'ils ne vivent donc plus dans en démocratie réelle.

VIE INTERNE

Proposition de Jean-Pierre Noiré.

J'essaie dans mon département d'obtenir toutes les adresses mail des retraités afin de transmettre les infos que le bureau du CLR nous envoie ainsi que les infos du département. Ceci rapprocherait peut-être un peu plus nos retraités et ils pourraient donner leurs opinions sur certains sujets. Il est difficile de se rassembler lorsque l'on est à chaque bout du département, cela serait une chaîne nouvelle que je le sais ne pourrait pas joindre l'ensemble de nos adhérents. Mais ce serait un début. Le journal des retraités, cette liaison internet, le journal de la FGR, autant de stimulants pour tout le monde et cet outil supplémentaire permettra que le nombre d'adhérents continue de grandir.

A PROPOS DES ADRESSES INTERNET, RAPPEL :

Merci pour ceux qui ont une adresse internet de bien vouloir nous la communiquer en envoyant un simple message à l'adresse du CLR

clr@snuisudtresor.fr

UNE DEMANDE DE LA POSTE : ATTENTION POUR NOUS ECRIRE METTRE :

CLR-UNION-SNUI-SUDTRESOR

BOITE 29

80 Rue de Montreuil

75011 PARIS

EVOLUTION DES PENSIONS :

Marie Dauphin correspondante du CLR de Seine et Marne souhaite que le syndicat fasse une étude sur l'évolution du montant des pensions en comparant par exemple le montant d'une pension pour un agent qui part aujourd'hui à 60 ans avec la pension perçue par un agent parti 10 (ayant donc 70 ans) ans plus tôt et également pour celui parti 20 ans plus tôt (âgé de 80 ans).

Si vous êtes cadre C ou B ou A de 60 ou 70 ou 80 ans parti en retraite au dernier échelon de votre grade merci de nous envoyer le montant de la pension que vous percevez.

AGEANOFISC

--au travers de ses nombreuses lectures a trouvé so british cette anecdote :

Près du England 's Bristol Zoo existe un parc de stationnement pour 150 voitures et 8 autocars.

Pendant 25 ans, le paiement du parking était effectué à un sympathique monsieur. Les prix étaient de 1.40 ₤ pour les voitures et de 7.00 ₤ pour les autocars.

Un jour, après 25 ans de bons et loyaux services, sans défection, le petit monsieur n'est pas venu.- L'administration du Zoo, a donc appelé la mairie et a demandé qu'elle envoie un autre employé.- La mairie a effectué une petite enquête et a déclaré que le stationnement était à la charge du Zoo.

- A quoi le Zoo a rétorqué que le quidam était un employé municipal.

- La mairie a affirmé qu'il s'agissait d'une erreur car cette personne n'a jamais fait partie de son personnel et qu'elle ne lui versait aucun salaire.

Pendant ce temps, quelque part au soleil, dans sa belle villa, il y a un homme qui, apparemment, avait installé son propre dispositif de paiement de parking et s'est pointé tous les jours, pendant 25 ans, pour percevoir le prix des stationnements des visiteurs du Zoo...Il a travaillé 7 jours par semaine et a ramassé la coquette somme de 560 ₤ par jour... ce qui, au bout de 25 ans, lui a assuré environ 7 millions d'Euros pour sa retraite personnelle. Et personne ne connaît son nom !

-- n'a plus le moral,

Après l'éruption du volcan islandais Eyjafjöll, la marée noire suite à l'explosion de la plate-forme pétrolière au large des Etats Unis, la crise grecque, l'annonce du plan de rigueur de F.Fillon, il s'est aperçu que le 1er mai et le 8 mai tombaient un samedi, le 15 août un dimanche, Noël, un samedi et le 1er janvier, un dimanche. C'est à ce moment là qu'il entendit une voix "c'est pas parce que tu es en retraite qu'il faut te lever à 9h!!!

---a réfléchi sur le droit à l'identité française

Sportifs de haut niveau, artistes, patrons, émigrent vers les paradis fiscaux après s'être enrichis en France, il se demande s'il ne faudrait-il pas qu'ils soient déchus de la nationalité française ? Il paraît que cela existe aux USA !!!

« La rigueur, c'est quand on réduit les dépenses et qu'on augmente les impôts »

Il fallait attendre les élections régionales et miracle, la crise grecque tombait à point nommé pour dévoiler le plan de rigueur concocté et mis au chaud depuis janvier dernier.

En effet, il fallait rassurer Bruxelles sur la maîtrise des déficits publics, c'est pourquoi la France avait transmis en janvier dans le programme dit de stabilité sa prévision de réduction des déficits soit 8% pour 2010, 6% pour 2011, 4,6% pour 2012 et 3% pour 2013, ce dernier pourcentage étant celui figurant dans les critères de Maastricht. Il fallait aussi rassurer les spéculateurs qui se sont déchaînés contre la Grèce et qui avaient en ligne de mire l'Espagne et le Portugal et, qui sait, peut être bientôt la France. Il fallait rassurer les agences de notations pour que la France reste dans le peloton de tête de l'Europe et conserve sa notation AAA en ce qui concerne le montant de la dette publique.

Rappelons que les agences de notations sont des organismes privés, financés par les banques et que malheureusement dans le cadre de la finance, elles jouent un rôle actif dans la politique économique d'un pays.

Dans les mesures annoncées par le gouvernement, la réduction des déficits publics passe uniquement par la réduction des dépenses. Pour l'instant, rien sur les recettes alors que des cadeaux ont été faits depuis 2007 notamment lors du vote de la loi TEPA. Pour les trois années à venir, François Fillon a confirmé que les dépenses de l'État, hors charges d'intérêt de la dette et hors dépenses de pensions, seront gelées en valeur. Les dépenses de fonctionnement courant de l'État diminueront de 10 % en 3 ans, avec une baisse de 5 % dès 2011.

La politique de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux sera poursuivie dans la fonction publique. Il faut s'attendre à un tour de vis social. Le pouvoir d'achat des salariés, des retraités et des chômeurs sera gelé. Les aides économiques pour le logement, les aides à l'emploi (contrats aidés...), les aides sociales (Allocations logement, Allocations Adultes Handicapés...), vont diminuer.

« Tous devront faire des efforts » mais ce sont les français les moins aisés qui vont trinquer.

Le Plan de rigueur qui nous est imposé va encore aggraver les inégalités sociales. La France compte en 2010 huit millions de pauvres et selon l'étude « Revenus et Patrimoine », publiée par l'INSEE, le nombre de personnes gagnant plus de 500 000 euros a bondi de 70%.

On nous met en avant la crise économique alors que moins d'un tiers des déficits publics ne s'explique que par les effets de cette crise. Le reste est dû notamment à de mauvais choix fiscaux faits depuis 2002 et surtout depuis 2007, mauvais choix dénoncés par Philippe Seguin dans un rapport de la Cour des Comptes.

Le 20 mai, une deuxième conférence sur la réduction des déficits publics devrait avoir lieu pour réclamer des efforts aux collectivités locales qui n'auront que deux solutions : soit augmenter la pression fiscale soit tailler dans le social. En effet, il va falloir réduire les dépenses sociales qui font partie intégrante de la dépense publique. Rappelons que le projet de loi de finances pour la sécurité sociale de 2011 prévoit le passage de 22 à 23 euros pour la consultation chez un médecin généraliste et que le coût de cette mesure a été chiffré à 300 millions d'euros.

La France s'engage dans un processus de réduction de déficits publics mais contrairement à ce qu'on nous dit la rigueur ne s'appliquera pas à tout le monde.

FONCTION PUBLIQUE : ILS VEULENT NOTRE PEAU !!!!

Aux naïfs qui seraient encore persuadés du contraire, il ne paraît pas inutile de rappeler combien les menaces contre la fonction publique se précisent. Voici une liste non exhaustive de faits concordants qui caractérise la politique menée par le pouvoir.

- * les suppressions d'emplois et le non remplacement des départs à la retraite (2 sur 3 à la DGFIP),
- * le pouvoir d'achat (actifs et retraités) se dégrade d'années en années,
- * le statut général de la fonction publique qui jusqu'à ce jour préservait nos garanties fondamentales est régulièrement mis à mal,
 - mobilité désormais opérationnelle,
 - Secrétaire à la Fonction Publique rattaché désormais auprès du Ministre du Travail (que cela cache-t-il à votre avis ?),
 - arrivée des entreprises d'intérim sur le marché de la fonction publique (un des aspects de la loi de 2003 en relation avec la mobilité),
- * la réforme des retraites est désormais à nos portes avec son cortège de remises en cause et de mesures concrètes (âge légal de départ à la retraite, nombre supérieur d'annuités exigées, décotes diverses, etc.).

On remarque les dégâts causés par les campagnes franches ou insidieuses de dénigrement des fonctionnaires «privilegiés» y compris quant à leur régime de retraite. Dans les conversations en ville, autour d'une table familiale, il est de plus en plus difficile de convaincre son voisin, son cousin, son beau-frère, les copains du privé des fondamentaux qui justifient notre régime spécifique de retraite. L'heure est à «l'alignement» Et mieux encore, il paraît que la déduction de 10% (plafonnée) profiteurs de niches fiscales !!

Trop c'est trop !! Ne nous laissons pas gagner par le fatalisme. Le combat -actifs et retraités- s'impose plus que jamais. Il est grand temps de réagir avec force et de participer à toutes les initiatives qui seront arrêtées pour refuser le triste avenir que l'on cherche à nous imposer.

Daniel ROTH

CE QU'ON PEUT LIRE ICI OU LA

PROPOS de Eric Woerth Ministre de la Fonction publique

rapportés par Charlie-Hebdo-, et tenus lors d'une réunion de la Fondation Concorde, proche de la majorité actuelle, le mercredi 20 octobre 2007 au Café Restaurant Pépita à Paris.

"Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de services à la nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème."

"Le grand problème de l'État, c'est la rigidité de sa main-d'oeuvre. Pour faire passer un fonctionnaire du premier au deuxième étage de la place Beauvau, il faut un an. Non pas à cause de l'escalier [rires dans la salle], mais des corps. Il y a 1400 corps. 900 corps vivants, 500 corps morts [rires], comme par exemple l'administration des télécoms. Je vais les remplacer par cinq filières professionnelle qui permettront la mobilité des ressources humaines : éducation, administration générale, économie et finances, sécurité sanitaire et sociale. Si on ne fait pas ça, la réforme de l'État est impossible. Parce que les corps abritent des emplois inutiles."

"A l'heure actuelle, nous sommes un peu méchants avec les fonctionnaires. Leur pouvoir d'achat a perdu 4,5% depuis 2000." "Comme tous les hommes politiques de droite, j'étais impressionné par l'adversaire. Mais je pense que nous surestimions considérablement cette force de résistance. Ce qui compte en France, c'est la psychologie, débloquent tous ces verrous psychologiques." "C'est sur l'Éducation nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la fonction publique. Sur le 1,2 million de fonctionnaires de l'Éducation nationale, 800 000 sont des enseignants. Licencié dans les back office de l'Éducation nationale, c'est facile, on sait comment faire : on prend un cabinet de conseil et on change les process de travail, on supprime quelques missions. Mais pour les enseignants, c'est plus délicat. Il faudra faire un grand audit."

"Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure - c'est ce que fait très bien Michel Camdessus, mais sans paniquer les gens, car à ce moment-là, ils se recroquevillent comme des tortues."

PROPOS DE Mr Pascal TERRASSE, DEPUTE DE L'OPPOSITION, MEMBRE DU COR

Selon une agence de l'AFP le député Pascal Terrasse, membre du Conseil d'orientation des retraites (Cor), a remis en cause le rapport de cette instance qui a été publié, et appelé le gouvernement à "ouvrir impérativement" le "seul volet qui s'impose", celui de "nouveaux financements".

"Les propositions du Cor n'ont fait l'objet d'aucun débat ni validation par les membres du Conseil". "Il s'agit d'un document de travail sujet à caution", affirme M. Terrasse dans un communiqué.

Selon les simulations du Cor, quels que soient les critères retenus :

- allongement de l'âge légal à 63 ou 65 ans ou celui des cotisations à 43 ou 45 ans,
- le financement des retraites ne serait pas complètement assuré à l'horizon 2050. "Je me désolidarise de ce rapport qui est là pour répondre aux exigences politiciennes et gouvernementales et non pour répondre aux exigences", a affirmé M. Terrasse auprès de l'AFP. Selon lui, dans les simulations du Cor, "un des piliers, celui des ressources, n'est pas mis en évidence". Or "le gouvernement doit impérativement ouvrir le seul et unique volet qui s'impose : celui de la recherche de nouveaux financements, d'une nouvelle assiette de cotisations", estime-t-il.

"Le reste est dérisoire et n'impactera l'équilibre des régimes de retraite qu'à l'horizon 2030", argue le député. Il juge aussi que "malgré une baisse sensible du taux de chômage à l'horizon 2020, les déficits des régimes de retraite resteraient importants".

M. Terrasse accuse en outre le gouvernement de vouloir "faire main basse" sur les 30 milliards du Fonds de réserve des retraites. Le gouvernement "veut taper dans cette cagnotte - qui est en réalité la retraite des jeunes - pour financer des déficits aujourd'hui".

REFLEXIONS DE Patrick PELLOUX et CHARB dans « J'aime pas la retraite » ou de la nécessité d'être à la retraite dans de bonnes conditions pour être en harmonie avec la société, et l'apprécier pleinement ...où alors à quoi bon si elle nous écarte de la vie!!!

Mais bien sûr qu'on l'aime, la retraite! Et qu'on aime aussi tous les jours de notre vie, de la naissance à la mort! Une vie heureuse, totalement bucolique, pleine de fleurs, de bonheur.

Mais voilà, la retraite n'est plus ce qu'elle était. Il faut la vivre en composant avec des ressources financières qui fondent comme neige sous le réchauffement climatique. Et avec l'espérance de vie qui rallonge...du moins, si vous n'avez pas travaillé durement.

Joli paradoxe : soit vous travaillez comme un fou toute votre vie pour avoir une retraite confortable mais vous risquez de mourir rapidement, usé, cassé, soit vous vivez bien toute votre vie...comme si vous aviez déjà la retraite, mais sans le sou. Pourtant c'est comme ça que devrait être la retraite : le synonyme de bien vivre.

Mais aujourd'hui, c'est le symbole de l'inégalité entre les villes et campagnes, entre ouvriers et cadres, entre malades et bien portants. Et l'argent qui manque, les familles éclatées, mes amis trop loin...La retraite bien sûr qu'on y croit! Et pour tout le monde! Mais le vieillissement, ce putain de vieillissement...La mort, ce n'est rien, puisque personne n'en revient, mais vieillir...

La retraite, c'est le début d'une autre vie qui aurait dû commencer plus tôt. Les retraités ne sont pas exclus des plaisirs de la vie. Picasso, Dali, Trenet, Serrault, Lévi-Strauss, Salvador...Combien d'œuvres et de bonheurs perdus s'ils s'étaient laissés arrêter par l'âge ? Que vivent encore longtemps Cavanna, Polac, Siné, et tant d'autres, pour que le travail ne soit pas un boulet qu'il faut traîner ? Le bonheur est-il dans le travail sans la contrainte du travail ? J'aime pas la retraite si elle m'écarte de la vie.

ACTIONS EN COURS DU CLR

LETTRES AUX PARLEMENTAIRES POUR LA DEFENSE DU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Très majoritairement les correspondants départementaux du CLR ont envoyé la lettre du CLR aux députés et sénateurs de leur département. Dans l'Aveyron, les Bouches du Rhône, la Côte d'Or, l'Ille et Vilaine, le Pas de Calais, la Meurthe et Moselle, le Puy de Dôme, les Pyrénées Atlantiques, la Seine Maritime, la Somme, le Vaucluse, l'Essonne, le Val de Marne les correspondants du CLR ont commencé à recevoir des réponses. Les parlementaires de la majorité quand ils répondent, se contentent de rappeler les discussions ouvertes par le gouvernement et affirment transmettre la lettre au Ministre, d'autres se contentent d'accuser réception. Les parlementaires de l'opposition disent partager l'analyse ou affirment leur soutien mais sans répondre au problème de fond, certains répondent hors sujet en ne parlant que de la répartition.

Dans un prochain bulletin nous ferons un compte rendu plus détaillé des réponses mais il est possible de considérer que cette action du CLR était nécessaire à plus d'un titre.

AG DE LA MGEFI

Et problème des cotisations des camarades ne percevant pas une pension complète.

Dans pratiquement toutes les AG de la mutuelle les camarades du CLR interpellent les représentants nationaux sur cette injustice. Visiblement l'argumentaire des responsables est partout le même et partout il est de la même faiblesse : « attention il faudra que les autres payent ».

Nous sommes toujours en attente d'une entrevue avec Serge Bricet, le Président de la MGEFI.

A PROPOS DES NICHES FISCALES

C'est tout autre chose que les 10% d'abattement sur les retraites, La « niche Copé », un boulet à 22 milliards

Surnommée « niche Copé » - ministre du Budget en 2004 qui la fit voter à la va-vite -, elle exonère d'impôt sur les sociétés (33,3%) les plus-values encaissées par des personnes physiques ou morales (holdings). En cas de vente de leurs filiales ou titres de participation détenus depuis plus de deux ans. Un dispositif « d'attractivité fiscale », qui visait à aligner la France sur le régime plus favorable de ses voisins Pays-Bas, Belgique, Allemagne).

Sauf que son coût « extrêmement raisonnable » - promettait alors Copé -, estimé à moins d'un milliard d'euros à compter de 2008, s'est avéré énorme pour le contribuable. Selon la prévision, classée « très fiable », de l'administration, elle a représenté un manque à gagner de 3,4 milliards d'euros en 2007, 12,5 milliards en 2008 et 6,1 milliards en 2009. Soit un total de 22 milliards d'euros sur trois ans. Ce « raté » prévisionnel a contraint Bercy à justifier cette super niche pas très en phase avec la campagne de « dénichification » lancée par Matignon.

La vision ne résiste guère à l'examen des ventes réalisées ces dernières années : des cadors comme Suez, Danone ou le fonds PAI Partners ont usé du dispositif pour réaliser d'importantes cessions.

SUITE.....

Bonification d'un an par enfant non prise en compte dans le calcul du taux de pension.

Parité Homme / Femme : Recours au Tribunal administratif.

Rappelons que ces camarades peuvent obtenir une amélioration de leur taux de pension s'ils remplissent les trois conditions suivantes :

1° l'arrêté ministériel leur concédant la pension doit avoir été pris entre le 17 mai 1990 et fin janvier 1997 ;

2° avoir eu au moins un enfant ;

3° être titulaire d'une pension dont le taux est inférieur à 80%.

Au 25 mai, 75 camarades intéressés, de tous grades, avaient demandé un modèle du recours pour excès de pouvoir ; la plupart d'entre eux ont déposé leur mémoire au Tribunal administratif ; les autres vont le faire incessamment. A la même date, 7 camarades avaient reçu le mémoire en défense du Ministre.

De l'analyse de ce document, il ressort que le Ministre ne conteste :

- ni que la décision attaquée soit entachée d'irrégularité car ne mentionnant pas, s'agissant des voies de recours, auprès de quelle juridiction administrative tout recours contentieux doit être formé ;

- ni que la première liquidation de la pension ne tient pas compte de la bonification pour enfant mentionnée à l'article L.12 b) du code des pensions dans sa rédaction antérieure à la loi Fillon du 21 août 2003 ;

- ni que l'annulation de l'arrêté attaqué impliquera reconnaissance du droit à bonification pour enfant à compter de la date d'entrée en jouissance.

Dans ses conclusions, le Ministre se borne à demander au Tribunal de limiter les effets financiers de sa décision à l'année au cours de laquelle la demande a été déposée et aux quatre années antérieures, en application de l'article L.53 du code des pensions.

Le Syndicat conteste ce dernier point ; la règle des quatre ans (bien connue de nos camarades, anciens fiscalistes) ne saurait concerner les requérants dans la mesure où cet article L.53 ne s'applique que si la tardivité du recours est imputable au fait personnel du pensionné.

Le Syndicat estime que cette tardivité est due à la totale inaction du Ministre qui n'a jamais informé ses agents des conséquences à tirer de la jurisprudence issue des décisions de la Cour de Justice des Communautés Européennes (Arrêt BARBER du 17 mai 1990) et du Conseil d'Etat (Arrêt GRIESMAR du 29 juillet 2002), alors que nous apportons la preuve que le Ministre de la Justice, le 8 janvier 2003, a transmis à tous les Services de son ministère une

« Note d'information sur les évolutions du droit des pensions en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ». Dans cette circulaire ce Ministre informe l'ensemble de ses personnels qu'ils « peuvent demander à bénéficier des avantages ainsi reconnus aux hommes » ; la note se termine par « le Bureau des pensions est à votre disposition pour toute information complémentaire ».

Les personnels du ministère des Finances n'ont donc pas été informés, comme leurs collègues du ministère de la Justice, de leurs nouveaux droits en matière de pension et de pouvoir saisir plus tôt la juridiction administrative, ce qu'indique la note d'information susvisée.

L'inaction du Ministre des Finances à l'égard de ses agents est d'autant plus fautive que l'arrêt du Conseil d'Etat GRIESMAR a été notifié au Ministre en sa qualité de responsable du Service des pensions. Il ne peut donc soutenir qu'il en ignorait la portée.

La différence de traitement des fonctionnaires ne dépendant pas du même ministère est une atteinte au principe de l'égalité des citoyens devant la loi. C'est pourquoi le Syndicat estime nécessaire de maintenir les demandes formulées dans le mémoire introductif d'instance.

MODALITES PRATIQUES

Un modèle de mémoire en réplique, sera transmis, sur demande, aux camarades concernés qui voudront bien joindre à leur courrier une copie du mémoire en défense du Ministre (pour une éventuelle adaptation du mémoire en réplique). Nous remercions la centaine de camarades qui nous ont répondu pour nous informer qu'ils n'étaient pas concernés par le pourvoi (taux de pension au plafond de 80%, date de mise à la retraite hors plage utile, pas d'enfant). Nous remercions aussi les quelques dizaines de camarades, personnellement contactés et qui n'ont pas donné suite au courrier, de nous faire connaître s'ils sont ou non concernés par ce dossier (liste en surveillance).

BREF HISTORIQUE DES PENSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notre camarade Suzanne Helmeringer correspondante du CLR nous a transmis ce texte de Jules Longechal, fringant nonagénaire, ancien militant de la FGR du Bas-Rhin. "Un survivant des temps très anciens et presque historiques" se dit-il.

"Je me souviens qu'à mes débuts, j'avais deux charmants collègues, disparus depuis longtemps, qui me conseillaient : "Pense à ta retraite !"

C'est peut-être pourquoi, en 1945, j'ai été plus attentif à cet aspect des choses lorsque les syndicats renaissants se sont attaqués à cinq immenses chantiers:

* la **grille indiciaire** de la Fonction Publique et la revalorisation des traitements "de misère" rongés par l'inflation, qui étaient les nôtres pendant et juste après la guerre de 1939/1945.

* les **garanties et obligations statutaires** des fonctionnaires;

* le **rythme d'avancement** en un temps où, si je me souviens bien, on restait obligatoirement six ans au premier échelon de ma fonction;

* la mise en place des **organismes d'assurance maladie-décès** dans la Fonction Publique;

* enfin, les **pensions de retraite et de réversion**, dont les augmentations dépendaient, plus encore que celles des traitements, du bon vouloir de gouvernements éphémères qui avaient alors des soucis budgétaires beaucoup plus graves qu'aujourd'hui.

Je me souviens encore de la longue barbe blanche de notre camarade Guerrapin dont nous avions tendance à sourire, nous "les jeunes", quand il plaidait sans relâche pour la PEREQUATION et nous parlait de ses démarches insistantes auprès des parlementaires pour obtenir le rattachement des pensions aux traitements d'activité, ce qui se réalisa en 1948 et a été, hélas, rompu en 2003!

Il a fallu encore 16 ans (l'action syndicale est, elle aussi, une longue patience et surtout une longue persévérance) pour arriver, à force de démarches et avec le soutien de quelques parlementaires, au vote d'une **nouvelle loi en 1964**. Celle-ci ne concernait que la Fonction Publique d'Etat, mais ses dispositions ont été étendues aux Fonctions Publiques territoriales et hospitalières lorsqu'elles ont pris naissance et forme. Avec les décrets d'application, la loi de 1964 constitue le socle du CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES qui a été mis à mal par la loi de 2003. Il me semble qu'elle marquait un progrès important sur trois points:

1.- dans son article 1, elle confirmait solennellement le principe de la "PENSION TRAITEMENT CONTINUE", "en REMUNERATION des services accomplis jusqu'à la cessation régulière des fonctions". La loi de 2003 a conservé cet article 1, ce qui laisserait à penser que notre "résistance" n'a pas été totalement inutile (cela aurait pu être pire!), même si la modification des articles L.15 et L.16 du Code a vidé l'article L.1 de l'essentiel de son contenu.

2.- elle prévoyait, "en cas de réforme statutaire", des possibilités d'ASSIMILATION permettant aux fonctionnaires en retraite appartenant à un corps en voie d'extinction de bénéficier des avantages obtenus par les fonctionnaires en activité.

3.- elle supprimait l'INJUSTE ABATTEMENT DE 1/6° appliqué aux services dits "sédentaires" pour le calcul des annuités, ce qui revenait à exiger 45 années de services pour jouir de la pension maximum de 75% du traitement indiciaire des six derniers mois.

L'action des syndicats et de la FGRFP s'est d'ailleurs poursuivie après 1964 et elle a même conduit à des améliorations substantielles jusqu'aux environs de 1984:

* intégration de la presque totalité de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenues pour la retraite,

* loi de 1973 étendant à titre non rétroactif et sous conditions d'âge et de plafond le bénéfice de la réversion pour les conjoints de femmes fonctionnaires,

* paiement mensuel des pensions de retraite et de réversion,

* création ou extension progressive aux titulaires d'une pension de retraite ou de réversion de prestations au titre des services sociaux de la Fonction Publique.

Nous avons aussi connu des échecs et des alertes depuis 1983 et surtout 1990. Il serait trop long de les énumérer...

Mais ces quelques rappels montrent la nécessité d'une action persévérante et solidaire, même quand elle devient plus difficile comme aujourd'hui en raison de la masse et de la diversification des Fonctions Publiques, de la démographie, des progrès techniques, sanitaires et sociaux, de la désyndicalisation et de l'affaiblissement de la notion de solidarité collective aux générations.

8- 9 -10 JUIN CONGRES DE LA FGR – FP A PAU

Rappel des statuts pour le calcul des délégués et des mandats.

Article 15 - Le Congrès est composé exclusivement de délégués, adhérents de la Fédération :

Sections Départementales de la FGR :

- de deux délégués jusqu'à 1 200 adhérents,
- d'un délégué supplémentaire par 1 200 adhérents ou fraction de 1 200 au-delà.

Syndicats ou groupements :

- jusqu'à 100 adhérents 1 délégué
- de 101 à 500 adhérents 2 délégués
- de 501 à 1 000 adhérents 3 délégués
- de 1 001 à 2 500 adhérents 4 délégués
- au-delà de 2 500 = 1 délégué par 2 500 adhérents ou fraction de 2 500 adhérents.

Article 16 – Les mandats des sections, syndicats ou groupements :

- jusqu'à 100 adhérents 1 mandat
- de 101 à 200 adhérents 2 mandats
- de 201 à 500 adhérents 3 mandats
- de 501 à 800 adhérents 4 mandats
- de 801 à 1 100 adhérents 5 mandats
- de 1 101 à 1 500 adhérents 6 mandats
- au-dessus de 1 500 adhérents = 1 mandat supplémentaire par 500 ou fraction de 500.

Sur la base du nombre moyen de cotisations versées au titre des deux années précédentes.

Pour sa part l'Union SNUI - SUD TRESOR a droit à 8 Mandats.

Les 4 délégués de l'Union SNUI-SUD TRESOR à ce congrès seront :

Bernadette PAUGAM - Monique CLAIRET

Michel SOUFFLET- Philippe BOUFFARTIGUE

Pour sa part, Christian STEENHOUDT y assiste en qualité de membre élu de Commission Exécutive Nationale de la FGR-FP.

A la suite de ce congrès et compte tenu que le CLR dépasse les 2 000 adhérents, il aura un membre de droit à cette Commission Exécutive Nationale.

A noter qu'environ une dizaine de camarades du CLR seront également présents à ce congrès mais en qualité de délégués des sections départementales de la FGR-FP.



EFFECTIFS SECTIONS - DELEGUES - MANDATS

N°	DEPARTEMENT	2008	2009	TOTAL	MOYENNE	DELEGUES	MANDATS
1	AIN	618	586	1204	602	2	4
2	AISNE	555	543	1098	549	2	4
3	ALLIER	686	684	1370	685	2	4
4	ALPES HTE PROVEN	398	375	773	387	2	3
5	HAUTES ALPES	151	142	293	147	2	2
6	ALPES MARITIMES	735	744	1479	740	2	4
7	ARDECHE	630	579	1209	605	2	4
8	ARDENNES	285	284	569	285	2	3
9	ARIEGE	478	481	959	480	2	3
10	AUBE	430	423	853	427	2	3
11	AUDE	646	646	1292	646	2	4
12	AVEYRON	437	414	851	426	2	3
13	BOUCHES DU RHONE	1187	1170	2357	1 179	2	6
14	CALVADOS	455	444	899	450	2	3
15	CANTAL	327	336	663	332	2	3
16	CHARENTE	485	466	951	476	2	3
17	CHARENTE MARITIME	837	797	1634	817	2	5
18	CHER	522	486	1008	504	2	4
19	CORREZE	543	533	1076	538	2	4
20A	CORSE DU SUD	66	69	135	68	2	1
20B	HAUTE CORSE	111	102	213	107	2	2
21	COTE D'OR	511	508	1019	510	2	4
22	COTES D'ARMOR	502	472	974	487	2	3
23	CREUSE	444	421	865	433	2	3
24	DORDOGNE	650	606	1256	628	2	4
25	DOUBS	554	571	1125	563	2	4
26	DROME	483	472	955	478	2	3
27	EURE	286	313	599	300	2	3
28	EURE ET LOIRE	318	328	646	323	2	3
29	FINISTERE	680	672	1352	676	2	4
30	GARD	691	668	1359	680	2	4
31	HAUTE GARONNE	1124	1093	2217	1 109	2	6
32	GERS	372	360	732	366	2	3
33	GIRONDE	1054	1084	2138	1 069	2	5
34	HERAULT	1204	1205	2409	1 205	3	6
35	ILLE ET VILAINE	468	495	963	482	2	3
36	INDRE	420	417	837	419	2	3
37	INDRE ET LOIRE	628	639	1267	634	2	4
38	ISERE	889	857	1746	873	2	5
39	JURA	387	342	729	365	2	3
40	LANDES	570	576	1146	573	2	4
41	LOIR ET CHER	370	351	721	361	2	3
42	LOIRE	827	806	1633	817	2	5
43	HAUTE LOIRE	273	294	567	284	2	3
44	LOIRE ATLANTIQUE	723	750	1473	737	2	4
45	LOIRET	548	552	1100	550	2	4
46	LOT	520	500	1020	510	2	4
47	LOT ET GARONNE	264	253	517	259	2	3

48	LOZERE	222	212	434	217	2	3
49	MAINE ET LOIRE	346	364	710	355	2	3
50	MANCHE	431	426	857	429	2	3
51	MARNE	343	351	694	347	2	3
52	HAUTE MARNE	322	304	626	313	2	3
53	MAYENNE	228	220	448	224	2	3
54	MEURTHE ET MELLE	421	425	846	423	2	3
55	MEUSE	402	372	774	387	2	3
56	MORBIHAN	672	669	1341	671	2	4
57	MOSELLE	419	457	876	438	2	3
58	NIEVRE	318	316	634	317	2	3
59	NORD	1544	1520	3064	1 532	3	7
60	OISE	302	316	618	309	2	3
61	ORNE	399	357	756	378	2	3
62	PAS DE CALAIS	1706	1677	3383	1 692	3	7
63	PUY DE DOME	825	862	1687	844	2	5
64	PYRENEES ATLANTIQUES	879	797	1676	838	2	5
65	HTES PYRENEES	453	430	883	442	2	3
66	PYRENEES ORIENTALES	486	484	970	485	2	3
67	BAS RHIN	707	750	1457	729	2	4
68	HAUT RHIN	347	345	692	346	2	3
69	RHONE	1281	1294	2575	1 288	3	6
70	HAUTE SAONE	320	322	642	321	2	3
71	SAONE ET LOIRE	1020	955	1975	988	2	5
72	SARTHE	362	362	724	362	2	3
73	SAVOIE	633	625	1258	629	2	4
74	HAUTE SAVOIE	423	416	839	420	2	3
75	PARIS	1268	1394	2662	1 331	3	6
76	SEINE MARITIME	798	827	1625	813	2	5
77	SEINE ET MARNE	445	464	909	455	2	3
78	YVELINES	449	454	903	452	2	3
79	DEUX SEVRES	510	475	985	493	2	3
80	SOMME	544	564	1108	554	2	4
81	TARN	669	650	1319	660	2	4
82	TARN ET GARONNE	348	319	667	334	2	3
83	VAR	884	890	1774	887	2	5
84	VAUCLUSE	403	402	805	403	2	3
85	VENDEE	405	390	795	398	2	3
86	VIENNE	493	496	989	495	2	3
87	HTE VIENNE	532	494	1026	513	2	4
88	VOSGES	599	598	1197	599	2	4
89	YONNE	272	271	543	272	2	3
90	TERRITOIRE DE BELFORT	115	104	219	110	2	2
91	ESSONNE	463	458	921	461	2	3
92	HTS DE SEINE	624	639	1263	632	2	4
93	SEINE ST DENIS	517	535	1052	526	2	4
94	VAL DE MARNE	593	629	1222	611	2	4
95	VAL D'OISE	421	417	838	419	2	3
972	MARTINIQUE	233	217	450	225	2	3
974	REUNION	414	409	823	412	2	3
	TOTAL	54152	53633	107785	53 893	201	358

CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX CLR

Section – Nom - Prénom	Section – Nom - Prénom
010 CADET JEAN	570 NOIRE JEAN PIERRE
020 BOURLET JEAN LOUIS	580 GARGASI ALAIN
040 MAJORET DOLORES	591 DUQUENOY JEAN CLAUDE
050 PAPIN FRANCIS	592 HELLMAN JEAN PIERRE
060 CHARCONNET PIERRE	591 RENAUD CHARPENTIER ALAIN
070 ROURE MICHEL	600 FLEURIAL GUY
090 MARTINEZ ROBERT	610 MARCEROU JEAN
110 LACOSTE ROBERT	620 EGLOFF RICHARD
120 COURCIER ANDRE	630 HADDOU GEORGES
132 MALVEZIN MICHELE	630 MOORE PAQUITA
140 ESCLAPEZ CYRILLE	640 GLEYZE ALEXIS
150 POLONAIIS MARIE ODILE	640 REGOURDAL CHRISTIAN
160 BOUYE ELIANE	650 DUCASA JEAN
170 BERNIER DANIEL	660 VIDAL ALAIN
180 COMTE MARYSE	670 HELMERINGER SUZANNE
201 MENEGATTI JEAN MICHEL	670 LERCH JEAN PAUL
201 PAOLI CHRISTIANE	680 MALDONADO JEAN-LOUIS
210 RUNFOLA JEAN LUC	690 IMBERT ROGER
220 CLERAN RAYMOND	690 LOUIS CHANTAL
230 JAMOT YVETTE	710 JARJAT JOSETTE
250 BOIVIN JOCELYNE	730 CAVAILLES ALAIN
250 GRIFFAUT CHRISTIANE	740 PAQUET JEAN PIERRE
260 SALVAN FRANCIS	750 SELVES JACQUES
270 DELBART PIERRE	750 TIJOU PHILIPPE (BN)
280 MOTTIER REMY	760 COFFINOT JANINE
290 BORGNE FRANCOISE	770 DAUPHIN MARIE
290 BRETON JEAN PIERRE	780 MANIERE GILBERT
300 ILDEVERT BERNARD	800 SOUFFLET MICHEL
310 DARGENT DANIEL	810 DACHARY CHRISTIAN
310 PENSARINI LEON	830 SERVIERES ROGER
320 BORIOS THERESE	830 BRUGNEAUX MICHELE (CP)
330 PAPONE JEAN PAUL	840 GALENO ELIANE
340 ROTH DANIEL	850 BORDEVAIRE HERVE
350 BODIGUEL RAYMOND	860 PAIREMAURE FRANCOIS
350 PAUGAM BERNADETTE	870 CASTELLANI DOMINIQUE
380 PERNOIS FRANCIS	870 GAUTHERIE ALAIN
390 VUILLAUME DENISE	870 SAR BERNARD
400 POUBLAN IRENE	880 BOULEAU JEAN CLAUDE
400 SECALOT JEAN JACQUES	900 LIGIBEL GILBERT
430 MAGGIA MENGUY MARIE ANGE	910 PALLANT DENIS
440 CORTEZ NICOLE	922 BOUFFARTIGUE PHILIPPE
440 THEBAUD CLAUDINE	940 CLAIRET MONIQUE
460 CONEJERO GERARD	950 BERNA GERARD
470 VIGNEAU MARIE FRANCE	972 HENRIETTE JULIETTE
490 BORDAS GUY	974 RIVIERE MARCEL
520 LALLEMENT MONIQUE	
540 GUIGNOT CLAUDE	
550 ANTION CLAUDE	
550 ANTION DANIEL	
560 LECHAUX JEAN CLAUDE	